

*Schiefflin, Stephen Sewell et Reuben Wait* de Montréal, aussi la Pétition des Magistrats et principaux habitants de la ville de Montréal, présentées à cette Chambre le 18e. de Mars dernier, a fait rapport, que le Comité en avoit examiné le contenu et la matière, et qu'il lui étoit enjoint d'en faire rapport à la Chambre : et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a délivré à la table où il a été relu par le Greffier, lequel est comme suit, savoir :

RESOLU, unanimement que c'est l'opinion de ce Comité, que l'érection d'une corporation à l'effet de fournir la ville de Montréal d'une eau saine et limpide, sera avantageuse à la dite ville.

RESOLU, unanimement, que c'est l'opinion de ce Comité, que permission soit donnée d'introduire un *Bill* pour l'objet ci-dessus.

Sur motion de Mr. le *Procureur Général*, secondé par Mr. *Papineau*,

ORDONNE, que la question de concurrence soit maintenant mise sur les Résolutions du dit Comité.

En conséquence les dites Résolutions ont été lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise séparément sur chacune, elles ont été accordées par la Chambre.

RESOLU, que permission soit donnée d'introduire un *Bill* pour l'objet ci-dessus.

Sur motion de Mr. *Papineau*, secondé par Mr. *Black*,

Le *Bill* grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, " Acte qui abroge " et amende certaines parties d'un Acte passé dans la trente quatrième " année du regne de sa présente Majesté, intitulé, Acte qui divise la " Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui " rappelle certaines Loix y mentionnées," avec les amendements grossoyés, votés par cette Chambre au dit *Bill*, a été lu pour la troisième fois.

Mr. *Papineau* a proposé, secondé par Mr. *Perinault*, que le dernier amendement voté par cette Chambre au dit *Bill*, soit laissé de côté.

Mr.